

Conditions de participation : Voix des clients 2022

I. L'organisateur de l'action promotionnelle est la société Geberit Distribution SA, Schachenstrasse 77, 8645 Jona («Geberit»). La participation est ouverte du 1er mars au 31 mai 2022. Toutes les personnes majeures domiciliées en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein peuvent participer, indépendamment d'un achat de produits. Les collaborateurs/collaboratrices de Geberit sont exclu(e)s de la participation.

II. Les participant(e)s peuvent envoyer une vidéo de 15 secondes au maximum qu'ils/elles ont eux/elles-mêmes tournée via le formulaire en ligne figurant sur le site web www.geberit-aquaclean.ch/kundenstimme. Tou(te)s les participant(e)s recevront un petit présent en guise de remerciement.

III. 1 gagnant(e) sera tiré(e) au sort par Geberit parmi tous les envois enregistrés. Le gagnant(e) recevra par e-mail la notification de gain ainsi qu'un bon cadeau d'un montant de CHF 2'000,- à valoir dans un hôtel partenaire Geberit AquaClean (voir la sélection à l'adresse www.geberit-aquaclean.ch/fr/kundenstimme), conformément aux conditions en vigueur. Les autres coûts découlant de l'utilisation du bon cadeau, par exemple les coûts liés au trajet jusqu'à l'hôtel, sont à la charge du/de la gagnant(e) lui/elle-même.

IV. Les vidéos des participant(e)s ne doivent pas présenter de contenus qui enfreignent les dispositions légales en vigueur, et qui portent donc atteinte aux droits de tiers, notamment aux droits d'auteur de tiers, aux droits personnels, aux droits des brevets et marques ainsi qu'à d'autres droits; les contenus ne doivent pas enfreindre les lois pénales et/ou les dispositions relatives à la protection de la jeunesse en vigueur et ne doivent pas présenter de contenus discriminatoires, racistes, grossièrement choquants, pornographiques ou sexuels, dangereux pour la jeunesse, extrémistes, exaltant ou banalisant la violence, faisant l'apologie de la guerre, promouvant une organisation terroriste ou politique extrémiste, contenant des déclarations incitant à commettre un délit ou diffamatoires, ni des contenus insultants, inappropriés pour les mineurs ou autres contenus punissables.

V. Les participant(e)s transmettent à Geberit tous les droits de jouissance relatifs à la vidéo qu'ils/elles ont chargée de manière irrévocable, illimitée dans le temps, l'espace et les contenus, gratuite et exclusive. Geberit se réserve le droit d'utiliser, de publier et de dupliquer les vidéos notamment pour des mesures publicitaires (p. ex. dans des canaux de médias sociaux, des présentations) et est habilitée à accorder à d'autres entreprises du groupe Geberit les droits de jouissance correspondants. En participant à l'action promotionnelle, les participant(e)s consentent à ce que leur vidéo soit utilisée à ces fins. Ce consentement peut être révoqué à tout moment avec effet pour l'avenir, notamment par courrier à l'adresse postale de Geberit, ou par e-mail à l'adresse sales.ch@geberit.com.

VI. Le gain n'est pas transmissible. Tout recours légal ou versement en espèces de la valeur du gain est exclu. Geberit se réserve le droit d'exclure des participant(e)s de l'action promotionnelle, par exemple en cas de violations des conditions de participation. Geberit se réserve en outre le droit d'annuler l'action promotionnelle à tout moment sans en indiquer les motifs, par exemple si une exécution en bonne et due forme ne peut pas être assurée pour des raisons techniques ou juridiques. Dans ce cas, les participant(e)s ne peuvent exercer aucun recours contre Geberit.